

La Tribune

des services publics

FO



Spécial

*Covid-19 :
Le Service Public en première ligne*



Dominique REGNIER

secrétaire général branche publique

Editorial 2
Dominique REGNIER

Communiqués 3
Mobilisation le 16 juin

Dans vos régions 4
Aquitaine

p. 5 : Poitou - Charentes -
Limousin : les Territoriaux
de Limoges

p. 6 : PACA : mobilisation
historique à Marseille

p. 8 : Alsace : le CD68 face
à la crise

Dossier 15
Le Service Public
en première ligne

Retraités 20
p. 22 : Funéraires
p. 23 : Eaux
p. 24 : Sapeurs-pompiers

Fédération des person-
nels des services publics
et des services de santé
Force Ouvrière - 153/155
rue de Rome 75017 Paris
www.fo - publics - sante.org
Directeur de publi-
cation : Dominique
REGNIER - Rédaction :
Secrétariat Fédéral Public
Diffusion numérique

Chères et chers Camarades,

Vous découvrez une version un peu particulière de la Tribune qui n'a pu être envoyée, comme habituellement, à l'ensemble de nos structures et de nos adhérents pour cause de confinement lié au COVID-19.

Ce numéro spécial traite de la situation actuelle avec un dossier sur les services publics en première ligne pendant cette période de confinement mais aussi des témoignages de camarades qui nous relatent leurs vécus ou le fonctionnement de leurs structures pendant cette période.

Comme toujours, lorsqu'il s'agit de catastrophes, qu'elles soient climatiques ou accidentelles, les agents des services publics sont toujours présents permettant aux victimes d'être secourues, prises en charge et assurées de la présence du service public dans leur vie quotidienne.

Une nouvelle fois, dans le cadre de cette crise pandémique, ces « invisibles du quotidien » ont su faire preuve de sang froid, de professionnalisme et de pugnacité pour maintenir un service public de proximité et assurer la continuité de la république auprès des populations.

L'heure des comptes est là et désormais, nous ne pouvons malheureusement que constater que les belles promesses, les fameuses primes promises aux agents, sont très en deçà des montants annon-

cés, et surtout que les conditions d'attribution sont laissées à l'appréciation des élus locaux.

Pire encore, le Gouvernement et le Président de la République sont passés à autre chose : la crise économique les préoccupant plus que la crise sanitaire qui n'est pourtant pas encore terminée !

D'indispensables, les agents publics sont devenus des privilégiés auxquels il faut encore réduire les droits, détruire le statut et poursuivre la casse du service public.

La fin du cycle des élections municipales va conduire à la mise en place de nouveaux exécutifs locaux, avec en corollaire, son lot de nouveautés, d'innovations, de nouvelles lignes directrices de gestion des ressources humaines, dirigées par des technocrates adeptes du « nouveau monde » et des pratiques de management qui n'apporteront que désorganisation, mal être, harcèlement, etc. Nous l'avons constaté pendant le confinement : certains élus locaux ayant pris des libertés envers les agents remettent en cause leurs droits !

Il nous faut poursuivre notre militantisme de terrain, être présents au quotidien auprès des agents, à leur écoute et établir avec eux les cahiers de revendications afin d'obtenir l'amélioration des conditions de travail, l'augmentation des effectifs, la revalorisation des carrières et des salaires.

**Bon courage à vous tous,
Amitiés syndicalistes !**

Mobilisation le 16 juin

Les politiques d'austérité menées par les différents gouvernements successifs ne cessent de s'amplifier et cette période de COVID 19 n'y échappe pas.

C'est dans ce contexte que le 25 mai dernier, le Premier ministre a ouvert le « Ségur de la santé » avec de belles promesses et à grand renfort médiatique. Depuis, les organisations syndicales de la santé appellent à une journée de mobilisation le 16 juin prochain.

Concomitamment, la Fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIÈRE a saisi par courrier le **secrétaire d'État, Olivier DUSSOPT**, pour que les éventuelles améliorations qui pourraient ressortir des négociations « SÉGUR » soient transposées aux agents de la fonction publique territoriale.

À ce jour et malgré de nombreux rappels, aucune réponse. C'est inacceptable !!!

Cela démontre le mépris du gouvernement envers la fonction publique territoriale.

Pourtant, l'ensemble des agents a su se mobiliser lors de cette pandémie pour assurer un véritable service public. Si la population a reconnu le dévouement et la nécessité des services publics (EHPAD, ASFAM, Nettoyement, écoles, sapeurs-pompiers, police municipale, services administratifs, techniques, animations, égoutiers...), il n'en demeure pas moins que les messages de soutien, les applaudissements et tous autres gestes de reconnaissance ne suffiront pas à satisfaire les légitimes revendications des agents de la FPT.

Pour preuve, la publication du décret sur la prime COVID pour les agents des EHPAD : est-il si difficile de déterminer un montant pour l'ensemble des personnels de ces établissements et des services d'aide à domicile ?

Dans ce contexte de mépris du gouvernement et de certains employeurs où les promesses ne sont pas tenues, où beaucoup de collectivités profitent de cette crise pour rogner les droits des agents, la Fédération appelle à une journée de mobilisation nationale le 16 juin prochain.

Pour toutes ces raisons, la Fédération qui tout au long du confinement est intervenue à tous les niveaux pour faire reconnaître l'investissement des fonctionnaires territoriaux, dépose un préavis de grève couvrant toutes initiatives.

**Le secrétariat fédéral
Fait à Paris,
le 10 juin 2020**

Nous revendiquons

- La revalorisation des carrières pour tous les agents
- L'augmentation de la valeur du point d'indice à hauteur des 18%
- L'abandon des réformes en cours (retraites, réforme de la fonction publique...)
- Le versement des primes liées au COVID à tous les agents
- L'abandon du jour de carence (hors COVID)
 - Le retrait de l'ordonnance imposant la prise de congés et CET
- La suppression des jours de congés maladie
 - Le respect de l'expression des représentants syndicaux dans les instances
 - L'arrêt des licenciements et non renouvellement de CDD
- Le respect des conditions de travail
 - L'arrêt du harcèlement

Sortie de confinement

Elle était très attendue dans une région Aquitaine qui a été relativement épargnée par la pandémie.

L'activité syndicale, elle, n'a pas « repris » puisqu'elle n'a pas cessé. Nous avons pris des précautions très rapidement, dès l'annonce d'un confinement probable et avons pu adapter notre activité à distance. **Il était indispensable de ne pas perdre le contact avec les structures syndicales, les agents et les collectivités.**

Chaque secrétaire départemental de la Région : Bruno pour les Landes, Joël pour la Dordogne, Corinne pour les Pyrénées-Atlantiques, Thierry pour le Lot-et-Garonne et Stéphane pour la Gironde, se sont organisés afin de pouvoir assurer un suivi permanent sur leur département respectif.

Durant toute la période du confinement, chacun a dû adapter ses journées en fonction des demandes en sachant que nous étions tous disponibles 7 jours/7. La relation de confiance que nous avons les uns envers les autres en temps ordinaire nous a permis d'affronter cette période « extra-ordinaire » en toute sérénité, en ce qui concerne notre mandat syndical bien entendu !

Le travail n'a pas manqué et il a fallu intervenir auprès de plusieurs employeurs pour obtenir les plans de continuité d'acti-

tivité (PCA) et les plans de reprise d'activité (PRA).

Dans l'ensemble, nous pouvons dire que sur le territoire de l'Aquitaine la période s'est bien passée. A chaque fois que nous avons été sollicités et que nous sommes intervenus, l'employeur a répondu favorablement à nos demandes. Même si parfois, il a fallu être insistants.

Les difficultés majeures ont été celles liées aux différences de gestion dans chaque collectivité, une lecture plus ou moins rigide des ordonnances et des textes de la part des employeurs, une appréciation du risque très variable. Et puis durant cette période, nous avons eu le plaisir de constater que certains employeurs ont confondu « état d'urgence sanitaire » avec « je peux faire ce que je veux », heureusement qu'ils n'ont pas été nombreux !

La sortie de confinement a été peut-être plus difficile à gérer car après des semaines de pressions médiatiques alarmistes, des informations contradictoires quotidiennes, la peur a été insufflée et la reprise d'activité a suscité de nombreuses questions de la part d'agents très inquiets.

Je tiens à remercier les membres du bureau régional, les secrétaires de départements et toutes nos structures dans les collectivités qui ont assuré pleinement leur man-

dat de représentants syndicaux et qui ont montré, par leur implication et leur présence, que notre organisation syndicale FO était dynamique sur tout le territoire.

En Aquitaine, les secrétaires de GD sont toujours pleins d'énergie :

Stéphane, pour la Gironde :
« Au confinement, nous avons répondu adaptation, proximité, écoute et disponibilité. Nos gouvernants étaient persuadés que leur maxime « je pense donc tu suis » vaudrait ordonnance. Nous avons rétorqué liberté et indépendance dans les actes comme dans la réflexion. Toujours au plus près des agents malgré les distanciations ! »

Bruno, pour les Landes :
« Tout comme le pangolin, le syndicat FO Territoriaux 40 a résisté ! Et résistera encore et encore ! »

Et **Joël, pour la Dordogne :**
« Après deux mois de confinement, d'interrogation, à apprendre à vivre autrement, enfin le déconfinement. Mais les territoriaux FO de la Dordogne sont toujours vivants, ont toujours la banane, et sont toujours debout. Vive FO Territoriaux Dordogne, vive FO Région Aquitaine ! »

Fièr(es) de porter les couleurs FO en Aquitaine !

**Valérie Pujol
Déléguée fédérale
Région Aquitaine**

Territoriaux de la ville de Limoges

Avec près de 4.000 agents dispersés sur 200 sites, nous multiplions les réunions d'information syndicale à raison d'une cinquantaine par an.

Depuis 2014, nous avons décidé d'insister sur les revendications locales et sur un syndicalisme fortement tourné vers la proximité. L'essentiel de notre communication, outre les réunions, se fait par tracts.

A l'heure où le Président MACRON annonçait les mesures de confinement pour répondre à la pandémie, il nous a fallu réagir rapidement pour préserver les liens patiemment tissés entre FO, les adhérents et les agents de la collectivité. Au regard des exigences sanitaires, nos méthodes militantes devenaient plus qu'impossibles, mais bien interdites. D'autant que le Maire de Limoges, professionnel de santé, fût scrupuleux sur le respect des consignes sanitaires.

Dès le 16 mars, l'administration réunissait l'ensemble des organisations syndicales pour que tous les acteurs de la collectivité puissent être force de proposition. C'est dans ces situations tumultueuses et chaotiques qu'un dialogue social de qualité, inscrit dans la durée, trouve tout son sens et sa pleine dimension. Car dans un contexte où le gouvernement est inaudible, par incompétence ou par manœuvres politiques, il faut

COVID-19, communication et dialogue social ininterrompus

pouvoir compter sur des rapports de confiance pour rassurer, éclairer et associer ceux qui nous ont élus pour défendre leurs intérêts. C'est ainsi qu'à la ville de Limoges, le dialogue social n'a pas cessé durant cette période de confinement. Il s'est même intensifié. Lorsque tout le monde joue la transparence, la vraie, pas celle de CASTANER, PHILIPPE, N'DIAYE, LEGENDRE et consort, l'exercice syndical devient plus aisé. Il n'en reste pas moins que nos collègues étaient plongés dans les abîmes médiatiques et qu'ils n'entrevoyaient pas quel serait leur sort dans cette crise inédite.

Pour reprendre la main sur le quotidien, nous avons établi une liste de diffusion mails et sms, à la hâte, pour communiquer avec nos adhérents malgré l'éloignement.

Nous avons également pris la décision, aussi par la force des choses, de rompre le cloisonnement entre travail et vie privée. C'est ainsi que nos adhérents ont pu recevoir des informations indispensables en soirée ou le week-end sur des questions anodines aux yeux de certains, mais fondamentales pour ceux qui se soucient des travailleurs.

Entre autres exemples : la non-application de l'ordonnance du 15 avril sur les congés, des précisions sur les salaires, les ASA, les primes, la restauration collective, les gardes d'enfants, les évictions médicales, les mesures sanitaires locales, les moyens de protection des agents en service, tous les courriers adressés au Maire par le syndicat durant la période de confinement, ainsi que les réponses de la collectivité. Car à l'heure de « l'information permanente » ou de la désinformation, nous devons prouver ce que nous faisons, le formaliser et le rendre visible pour les agents en général, mais surtout auprès de nos adhérents. Nous avons eu de nombreux retours positifs des adhérents sur nos communications. S'il ne s'agissait pas de grandes nouvelles ou de fracassantes annonces, nos sms et mails ont eu le mérite de rendre le quotidien des agents moins incertains. Ils étaient aussi assurés que leurs intérêts n'échappaient pas à notre vigilance et à nos préoccupations. Nous continuerons bien évidemment à procéder de la sorte conjointement au militantisme de terrain dès qu'il sera de nouveau possible.

**Le bureau FO
de la ville de Limoges**

Covid-19 : une mobilisation historique

pour les Territoriaux de la ville de Marseille
et de la métropole Aix-Marseille-Provence

Pour le syndicat FO des Territoriaux de la Ville de Marseille et de la Métropole Aix-Marseille-Provence, la gestion de la crise sanitaire aura été une période de mobilisation intense et historique.

D'autant plus que les deux institutions ont subi, 2 jours avant le confinement, une cyber-attaque qui aura menacé leurs données financières et RH, mis hors service l'ensemble des logiciels métiers et coupé brutalement leurs moyens de communication, et cela durant plusieurs semaines !

Une présence renforcée du syndicat auprès des agents malgré le confinement

Tous les permanents du syndicat autour de **Patrick RUÉ** ont tout mis en œuvre pour maintenir le lien entre les agents, les services et les Territoires de la Métropole.

Ils sont restés mobilisés, en présentiel, pour répondre aux appels, aux interrogations et aux légitimes inquiétudes des agents. Le syndicat s'est attaché à les informer en temps réel via son Facebook et son blog, et à défendre leurs droits dans une



Les permanents FO sur le front durant toute la période de confinement, tout en appliquant les gestes barrières !

situation rendue incertaine par les mesures d'exception décrétées par le Gouvernement.

Il a largement contribué à compenser les incompétences d'une Administration totalement dépassée : en pleine crise, elle a fermé son centre de vaccinations, son service médical, et a laissé plus de 80 infirmières à la maison !

Plus que jamais, FO Marseille a démontré son engagement et son attachement au Service Public.

Un dialogue social plus que jamais nécessaire

Ainsi, c'est en poursuivant un dialogue social authentique et constructif que les Territoriaux FO de la ville de Marseille et de la métropole Aix-Marseille-Provence ont obtenu des avancées importantes pour les agents :

- La mise en place d'un dépistage anticipé ;
- La préservation des jours de congés, y compris pour ceux qui les avaient déposés pendant le confinement pour la Métropole ;
- La non-application de l'Ordonnance gouvernementale qui visait à retenir jusqu'à 10 jours supplémentaires de

- RTT et de congés ;
- Le déblocage des secours d'urgence du Comité d'Action Sociale ;
- L'accord pour le versement d'une prime exceptionnelle de 1000€ maximum.;
- Un déconfinement progressif avec le maintien des ASA et du télétravail.

Et bien entendu, une vigilance particulière a été portée sur les conditions de travail des agents et les protections mises à leur disposition.

Vous l'avez compris, l'équipe FO n'aura pas chômée pendant cette période !

Et pour leur part, le Service Public et les fonctionnaires

Territoriaux auront démontré leur rôle stratégique et irremplaçable pour la vie normale et le bien-être de nos concitoyens et pour le fonctionnement régulier de nos Institutions et Administration.

• A toutes et tous ces collègues qui auront été, avec les personnels soignants, les vrais premiers de cordée de notre pays, FO n'adressera qu'un seul mot : **RESPECT !**



STYLOS FO TERRITORIAUX disponibles auprès de la Fédération

Offre valable jusqu'à épuisement des stocks

**TARIF TTC PORT COMPRIS
50 PIÈCES
(conditionnement minimum)**

25€

**Téléchargez le bon de commande
sur www.foterritoriaux.org**



Le Conseil

Départemental 68 face à la crise

Les élus FO CHSCT en première ligne



Mareïke LEMBLÉ, assistante de service social au CD 68, secrétaire générale adjointe du syndicat FO et secrétaire du CHSCT a répondu à « La Tribune FO ».

La Tribune : *Quand et comment sont apparus les premiers signes du covid 19 dans le département ?*

Mareïke : l'explosion de cas a eu lieu suite au grand rassemblement évangélique de 2.000 personnes du 17 au 24 février à Mulhouse. C'est d'abord la région mulhousienne qui a été touchée de plein fouet. Officiellement, le premier cas hospitalisé a été accueilli le 2 mars au centre hospitalier de Mulhouse. Le premier cas diagnostiqué en Alsace l'a été le 25 février.

Plusieurs écoles ont fermé dès le 3 février, essentiellement dans la région mulhousienne mais également dans le reste du département.

Ce qui paraissait lointain voire exotique devient une réalité concrète.

Le 6 mars au soir, le préfet du Haut-Rhin déclenche le stade 2 renforcé, décide de la fermeture de tous les établissements scolaires du département avec interdiction des réunions de plus de 50 personnes.

Le 7 mars, 2 premiers décès sont diagnostiqués dans le Haut-Rhin. Les services de réanimation mulhousiens sont saturés. **Le plan blanc est actionné.**

Les blocs respiratoires et salles de réveil sont transformés en

salles de réanimation. La course aux respirateurs et au matériel de protection a commencé.

Le 15 mars, la barre des 1.000 cas diagnostiqués en Alsace est franchie.

Après un temps de latence, les cliniques privées mettent leurs professionnels de réanimation à disposition des hôpitaux publics.

Le 18 mars, des patients commencent à être évacués vers d'autres régions moins touchées, ou en Allemagne et en Suisse.

Le 21 mars, un hôpital militaire de campagne est monté sur le parking de l'hôpital du Moenschberg à Mulhouse.

Depuis plusieurs semaines, des hôpitaux et médecins signalent qu'ils ont reçu les mois précédents, des patients présentant les mêmes symptômes que ceux du COVID. Je n'ai pas de chiffres ni de sources précises avec l'ensemble des situations.

Pour ma part, plusieurs personnes de mon entourage s'interrogent sérieusement sur la possibilité de l'avoir eu : absence d'odorat et de goût durant plusieurs jours, ou grosse grippe suivie de pneumonie, essoufflement durant plusieurs semaines...

La Tribune : *A partir du 13 mars, comment a été organisé le confinement au CD68 ?*

Les représentants syndicaux, CHST-CT et CT ont-ils été prévenus ?

Avez-vous été associés à la démarche ?

Mareïke : Des agents probablement malades du COVID (à l'époque très peu ont été testés) et mis en quarantaine par leur médecin ou par le médecin du SAMU ont, dès la première semaine, dû cesser leurs fonctions.

Avec la fermeture des établissements scolaires dès le 6 mars, le CD68 a pris des mesures favorables aux agents en leur permettant de rester à domi-

cile pour garder leurs enfants et, si possible, en exerçant une partie de leurs missions en télétravail. Les agents des collèges ont également été placés dans cette position.

Face à l'aggravation rapide de la situation, le syndicat FO a demandé le 15 mars à la Présidente du CD68 de fermer tous les services non indispensables du département et de placer tous les agents en télétravail temporaire. Cette proposition a été validée dès le lendemain au cours d'une réunion à l'initiative de la Présidente et à laquelle le syndicat FOdpt68 a activement participé.

Ainsi, tous les agents du département du Haut-Rhin ont

été placés en télétravail pendant toute la durée du confinement, quelles que soient leurs situations :

- agents techniques des routes et des collèges dont les missions n'étaient pas « télétravaillables » ;
- agents en situation de garde d'enfant ;
- agents malades ;
- agents en télétravail réel ;
- et agents en partie en télétravail, en partie en garde d'enfants.

Cela a été très favorable aux agents :

- pas de jour de carence, ni de demi traitement pour les personnes malades ;
- pas de perte de prime de fin d'année ;
- maintien du droit aux RTT ;
- maintien du droit aux titres restaurant.

La Tribune : *Comment s'est mis en place le plan de continuité d'activité (PCA) ?*

Mareïke : Une cellule de veille quotidienne est mise en place par la DG depuis le 9 mars, et le Plan de Continuité d'Activité est effectif dès le 17 mars avec pour mots d'ordre la préservation de la santé des agents et la protection des personnes vulnérables dont le CD68 a la charge.

Cela a pu atténuer les événements précédents liés à la prochaine mise en place de la collectivité européenne d'Alsace (CEA), où les agents se sentaient de plus en plus floués (la Présidente leur avait promis que le meilleur des deux collectivités, CD68 et 67 serait gardé, et un alignement par le haut, alors que de fait chaque agent



aura un maintien de son traitement à minima et pas de mobilité géographique imposée... au moment du passage à la CEA).

Mais le dialogue social reste aujourd'hui au point mort.

La Tribune : Comment cela s'est passé pour les services en premières lignes (services sociaux, aides à domiciles, ass-fam, éduc spé...)?

Mareike : Pour les agents des **Espaces Solidarité** (service social de secteur), leurs missions obligatoires se sont axées sur la transmission d'Informations Préoccupantes (IP) concernant les mineurs et majeurs vulnérables (=signalements), l'évaluation des IP en urgence, des visites à domicile et rendez-vous pour les situations particulièrement vulnérables et nécessitant un contact en urgence (protection de l'enfance, violences conjugales et intrafamiliales). Les contacts devaient se faire principalement par téléphone en dehors de ces situations.

A la PMI. Les consultations de jeunes enfants pour les vaccins ont continué d'être assurées et les travailleurs sociaux ont poursuivi les évaluations en protection de l'enfance.

Au niveau de la Cité de l'Enfance. Les enfants dont les parents avaient un droit de visite et d'hébergement ont été renvoyés chez eux, avec des contacts téléphoniques réguliers pour vérifier « si tout allait bien ». Les travailleurs sociaux

ont changé leurs horaires et sont passés à des roulements de 10h.

Les assistantes familiales (ass-fam), très impactées, ont dû garder non-stop les enfants confiés, quelle que soit leur situation familiale personnelle, quasi sans aucun soutien de l'ASE, lui-même en souffrance depuis longtemps. Elles ont en outre accueilli jusqu'à plus de 2 enfants supplémentaires : le confinement a accentué les violences intrafamiliales et certains enfants ont dû être placés en urgence. Dans certaines situations, elles ont accueilli simultanément jusqu'à 7 enfants présentant des troubles du comportement !

Les travailleurs sociaux (TS) en service social seniors. Les évaluations sur le degré d'autonomie et pour la mise en place des plans d'aide se sont faites par téléphone. En effet, les per-

sonnes âgées étant particulièrement vulnérables au COVID, les TS se sont adaptés pour les préserver le plus possible. Le nombre de décès de seniors lié au COVID a entraîné un très important surcroît de travail pour le service versant les prestations APA. En effet, il a fallu travailler avec les notaires, valider très rapidement de nouveau plan d'aide pour les conjoints survivants. La masse de travail supplémentaire a été énorme.

Notons qu'il y a comme partout eu un souci concernant les équipements de protection. Les médecins et puéricultrices de PMI ont été équipés en ponchos d'un parc de loisirs allemand, en l'absence de surblouses... Ils ont également dû utiliser de vieux masques chirurgicaux qui dataient de 2009 !

La Tribune : As-tu ressenti beaucoup de stress ou d'an-



goisse de la part de certains agents ?

Mareïke : Au début du confinement, nous avons eu de très nombreux appels d'agents au local FO, car tous les chefs de service n'ont pas immédiatement pris les mesures nécessaires. Dans certains services, les directeurs n'ont pas d'emblée pris la mesure de la gravité de la pandémie dans le département du Haut-Rhin.

Les travailleurs sociaux nous ont fait part de la peur qu'ils avaient car on leur demandait d'effectuer des visites à domicile sans protection : à ce moment-là, les masques étaient encore déclarés inutiles par le gouvernement.

Les agents travaillant dans les collèges nous ont aussi fait part de leur angoisse car à l'époque, les scientifiques disaient que les enfants étaient plus contagieux que les adultes. Pendant le confinement, ils n'avaient aucun équipement de protection et certains gestionnaires ou principaux souhaitaient les faire travailler. Ces derniers n'avaient pas compris les consignes pourtant très claires du CD68.

Grâce à nos interventions, le CD68 réagissait rapidement dès un signalement afin que les agents soient renvoyés chez eux.

La Tribune : Y-a-t-il eu des cas d'agents infectés et comment ont-ils été pris en charge ?

Le CD68 a été affecté comme le reste du Haut-Rhin mais à ce moment-là, aucun test n'était effectué pour les personnes non hospitalisées.

Aucun agent du CD n'est décédé du COVID. Ce n'est pas le cas du CD67 qui déplore deux décès liés à cette épidémie.

Les agents possiblement infectés, en quarantaine, ont été considérés en télétravail jusqu'au 11 mai avec maintien de tous les droits. Puis en autorisation d'absence jusqu'au 4 juin avec maintien de tous les droits. Depuis ce jour, ils bénéficient toujours des autorisations d'absence mais sans les titres restaurant.

La Tribune : Avez-vous eu des tenues d'instances (CT, CHSCT) rapidement ?

Mareïke : Il n'y a pas eu d'instance au début du confinement mais FO a été en lien direct et constant avec la DGS au cours de la crise, alors que

les contacts étaient quasi inexistant jusqu'alors. Celle-ci a pris en compte les remarques que nous avons pu faire ainsi que les remontées de problèmes rencontrés par certains agents dans leurs services.

Le 16 avril, nous avons annoncé au service Vie au Travail que nous allions demander un CHSCT spécifique COVID et déconfinement.

Suite à cela, la collectivité a invité les deux syndicats représentatifs en CHSCT à participer à un Comité de pilotage (COFIL) spécifique déconfinement. Un représentant de chacun de ces deux syndicats était présent,

ainsi que moi-même en tant que secrétaire du CHSCT.

FO a communiqué dès le 20 avril au matin, les propositions concrètes relatives au déconfinement afin que les agents restent protégés. Nous avons travaillé sur des propositions de protocoles précis pour chaque service et élaboré un document avec des propositions plus généralistes.

La



Tribune : Quels ont été les moyens pour les membres du CHS-CT pour jouer pleinement leur rôle ?

En terme de dialogue social, il y a clairement un avant et un après confinement.

Jusqu'alors nous n'étions pas du tout entendus en CHSCT. Nous passions pour des opposants systématiques alors que nous avons régulièrement fait des propositions.

La crise sanitaire majeure violemment subie par le Haut-Rhin, avec la position une nouvelle fois constructive de FO, a changé la donne.

Le CD68 face à la crise : les élus FO CHSCT en première ligne

Nous avons été remerciés par la DGS pour toutes nos propositions pour la reprise d'activité. Elles ont globalement été prises en compte. Les demandes et suggestions que nous émettons en COPIL sont pour le moment écoutées et souvent validées.

Le CHSCT du 7 mai a été l'occasion d'une reconnaissance mutuelle pour le travail effectué.

Seule ombre au tableau, et non des moindres, les travaux pour la CEA se sont poursuivis durant le confinement, sans aucune concertation avec les OS représentatives.

L'avenir nous dira si le dialogue social véritablement instauré à l'occasion de la crise va perdurer ou bien si c'était juste une parenthèse « enchantée ».

La Tribune : Comment se passe le retour au travail depuis le début du déconfinement ?

Mareïke : Pour le moment le télétravail reste la norme du Plan de Reprise d'Activité (PRA), pour toutes les missions « télétravaillables » afin de limiter les contacts physiques entre agents. Les agents doivent porter leurs masques dans tous les lieux partagés, sauf en statique dans un bureau à une distance de plus de 1m.

Beaucoup d'agents restent en autorisation d'absence pour garde d'enfants, conjoint vulnérable ou pour être eux-mêmes fragiles, pour le moment.

Dans le cadre du PRA, le syndicat FOdpt68 a obtenu le maintien des droits aux titres

restaurant pour les agents en autorisation d'absence entre le 11 mai et le 2 juin en soulignant que ces tickets viendraient soutenir sans aucun doute le secteur local de la restauration, très fortement impacté. C'est un argument qui a fait mouche auprès de la Présidente.

Tout le monde ne respecte pas les consignes sanitaires du PRA et cela pose un réel souci aux agents qui eux les respectent.

Au niveau du secteur social, la plupart des agents avec lesquels nous avons eu des contacts souhaitent vivement pouvoir se rendre régulièrement dans les services, rencontrer les usagers et effectuer des accompagnements autrement que par téléphone. Le télétravail a trouvé ses limites.

Il y a une importante montée en charge du travail social, lié à plusieurs facteurs :

- Beaucoup d'usagers se sont auto-censurés durant le confinement, comme cela a été le cas pour les soins ;
- Les demandes non urgentes ont été mise en attente mais elles sont maintenant devenues urgentes ;
- Des évaluations en protection de l'enfance ou majeur vulnérable ont été mises en attente pour les mêmes raisons ;
- Explosion du nombre de signalements d'enfants en danger. Le confinement a placé les enfants, victimes non reconnues, en situation d'être H24 avec leurs parents violents.

Par ailleurs, le confinement a exacerbé les tensions familiales et des



familles pourtant inconnues auparavant ont été signalées. La violence du confinement a engendré de la violence intrafamiliale ;

- Explosion des violences conjugales ;
- Les enfants n'étant pas scolarisés, les services accompagnants étant eux-mêmes en PCA, un certain nombre de suivis n'a pas été effectué, accentuant les difficultés et risques (violences mais aussi précarité, etc...).

Jusqu'à présent, une seule personne nous a exprimé sa réticence à sortir de la position de télétravail et sa grande peur de contracter le COVID en reprenant le travail sur site. Il y en a probablement d'autres. Cela s'explique : le Haut-Rhin a été extrêmement touché par le COVID. La DRH a reçu quotidiennement des mails indiquant que des agents étaient en deuil d'un proche décédé de cette affection. Il n'est pas exagéré de dire que les habitants sont pour beaucoup traumatisés par ce qu'il s'est passé. Beaucoup de gens restent très prudents, allant au-delà des consignes sanitaires. Il va sans dire que l'inverse est vrai aussi !

Par ailleurs, le confinement lui-même a pu engendrer des troubles psychiques d'ampleur variée.

Notre syndicat a demandé qu'un accompagnement psychique puisse être proposé aux agents - proposition validée par la collectivité.

Des tensions commencent à se faire jour dans certains services, entre les agents qui ont réelle-

ment travaillé et ceux placés en télétravail alors qu'ils étaient en garde d'enfants ou malades.

Pour ceux-ci, il peut y avoir le sentiment de ne pas être compris par leurs collègues : que ce soit la dureté de la maladie et de ses séquelles, ou bien la difficulté d'avoir eu à s'occuper de ses enfants sans « zone-tamppons » comme l'école, les activités, les grands-parents.

Ceux qui ont « télétravaillé », tout en étant en même temps en garde d'enfants, ont eu le sentiment d'avoir tout fait mal ou moins bien leur travail car ils n'étaient pas aussi concentrés et disponibles et n'ont pas pu effectuer toutes leurs missions, et mal vis-à-vis de leurs enfants pour lesquels ils n'étaient pas disponibles à hauteur des besoins exprimés !

La Tribune : FO est proche des agents. Quelles leçons tires-tu de tout cela ?

Comment se préparer à une nouvelle vague ? Aura-t-on les moyens de bien se préparer ?

Mareïke : FODpt68 est resté opérationnel durant tout le confinement. Le syndicat a été extrêmement sollicité les premières semaines, et à nouveau au moment de la reprise. Nous avons informé les agents sur leurs droits, fait remonter leurs difficultés, repris certaines de leurs propositions pour le PRA.

Nous continuons à être sollicités, en particulier sur les positions d'activité quand le conjoint est fragile ou quand il y a des problèmes de garde d'enfants, ou que l'agent lui-même est fragile.

Nous avons dû intervenir pour des problèmes d'EPI COVID dans les secteurs des collèges et des routes. Après nos interventions, les services centraux ont été plutôt réactifs mais sur le terrain, ça peut encore coïncider sur certains sites.

Nous revenons en parallèle dans les problématiques d'avant COVID : suivis individuels d'agents en maladie liée au travail, problématiques de harcèlement, de non-respect des règles ou autre par le supérieur hiérarchique, problématiques de titularisation, avancement, etc...

Des négociations sur le CEA vont se rouvrir. A cet effet, nous avons déjà émis de nouvelles propositions sur le règlement du temps de travail des routes. Ce travail a été fait en concertation avec FODpt67 et FODIR-Est.

Concernant une nouvelle vague, je pense que nous y serons effectivement plus préparés si cela devait arriver. Le PCA a été ajusté au fur et à mesure des besoins, idem pour le PRA, avec un COPIL qui se réunit toutes les 3 semaines environ.

LE SECTEUR JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE

VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE...



Revue trimestrielle réalisée par le secteur des Affaires juridiques et du droit syndical.

Le secteur des Affaires juridiques et du droit syndical édite une revue trimestrielle de droit qui permet aux militants de se tenir à jour des dernières évolutions, tant de la loi que de la jurisprudence.

Parce qu'un militant averti en vaut deux, n'hésitez plus : pensez à vous abonner aux « InFOjuridiques ». Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender !

Elle vous sera utile en entreprise, pour négocier, revendiquer, mais également et si besoin devant les conseils de prud'hommes pour défendre les droits des salariés.



BON DE COMMANDE à retourner avec votre règlement à Confédération Force Ouvrière, secteur des Affaires juridiques et du droit syndical – 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14 – Tél. : 01 40 52 83 54 – E-mail : sjuridique@force-ouvriere.f

OFFRE D'ABONNEMENT

- 1 an pour **40 euros** au lieu de 48 euros.
- Tarif réservé aux adhérents de Force Ouvrière : 1 an pour **20 euros**.

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de Confédération FO (InFOjuridiques).

Nom : Prénom :

Syndicat :

Êtes-vous conseiller prud'hommes? oui non

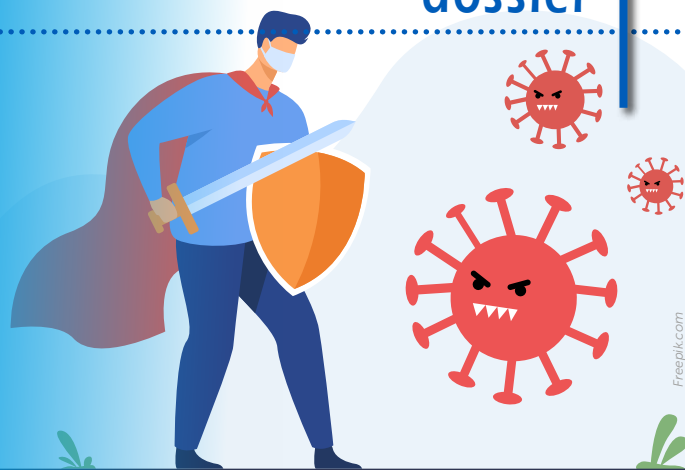
Adresse :

Code postal : Localité :

Signature :



Covid-19 : le service public en première ligne



Ils sont notamment animateurs, Atsem, policiers, éboueurs, agents de l'état civil, ou chargés des soins aux personnes âgées. En ce printemps, des agents territoriaux ont fait front pour que soit assurée la continuité de services essentiels aux Français. Ils ont œuvré à certains moments sans protections et se sont retrouvés face à des situations totalement nouvelles. Pour la Tribune, quelques-uns d'entre eux reviennent sur les journées intenses et difficiles qu'ils ont vécues.

D'habitude, on ne leur prête guère d'attention. Mais avec l'épidémie qui a redoublé à partir de la mi-mars, les Français ont pris conscience du caractère indispensable de leurs missions. Ces travailleurs de la « deuxième ligne », comme les a appelés Emmanuel MACRON, relèvent tout autant du secteur privé (salariés de la distribution alimentaire, agriculteurs, conducteurs de camions...) que des services publics. Exposés à un danger diffus et invisible, ils sont demeurés à leur poste. Mais parfois au prix d'efforts surhumains, ou de lourds sacrifices.

« La deuxième quinzaine de mars et tout le mois d'avril ont été atroces ! »

Reine-Marie, aide-soignante dans un Ehpad du 20^{ème} arrondissement de Paris.

Leurs proches, dont la vie a été chamboulée, le savent bien.

D'ordinaire, son quotidien est compliqué, car l'établissement manque de personnels, comme bien d'autres structures pour personnes âgées. L'épidémie a rendu les choses encore plus difficiles. « Nous allions de chambre en chambre en nous dépêchant », se souvient-elle. C'est dans ces conditions que certains employés ont dû réaliser des heures supplémentaires. Reine-Marie a une longue expérience, lui permettant de supporter ces journées épuisantes. Ce qui n'était pas le cas des plus jeunes.

« Elles se sont demandé si elles allaient tenir le coup. Or, on n'était alors que fin mars », raconte celle qui les a soutenues. « On va y arriver ! », leur répondait-elle. Les décès, liés au Covid-19, de nombreux résidents, ont été « traumatisants ».

Ces personnes, que Reine-Marie connaissait parfois depuis une dizaine d'années, ont souffert avant leur départ. En outre, elle a eu la difficile mission, avec d'autres employés, de déposer les corps des défunts dans des housses en plastique.

Des missions redéfinies

Les policiers municipaux ont également été au front, pour faire respecter les restrictions des déplacements. Certains devant exercer leur



Covid-19 : le service public en première ligne

mission le week-end et même la nuit, lorsque les maires avaient décrété le couvre-feu. En outre, à la demande des maires, des policiers municipaux ont rendu visite aux personnes âgées, pour s'assurer qu'elles ne manquaient de rien et les mettre en garde contre la recrudescence du démarchage frauduleux ou abusif à domicile.

« Les policiers ont accepté de réaliser cette mission, même si elle ne relève pas du cadre légal »

Christophe LÉVEILLÉ, secrétaire national de Force Ouvrière chargé de la police municipale.

missions sur le terrain sans toujours avoir, dans les premiers jours, de matériels de protection.

S'adapter

C'est aussi ce qu'ont su faire les animateurs périscolaires prenant en charge les enfants des personnels prioritaires.

Ils ont dû mettre en œuvre scrupuleusement les consignes sanitaires (distanciation physique, gestes barrières, lavage régulier des mains). Ce qui n'a pas été simple, notamment avec les tout-petits « à qui il arrivait de faire des câlins aux copains », sourit **Cindy, responsable périscolaire** à Annecy. L'obligation de ranger au placard tous les jeux, en raison des risques liés au virus, a conduit les animateurs à privilégier les activités reposant sur l'interaction avec les enfants. « Nous avons passé du temps à faire des recherches pour pouvoir mettre en place ces nouveaux jeux », indique Cindy.

Sans défense

Les agents ont assuré leurs

« Pendant 2 semaines, les masques chirurgicaux ont été réservés aux personnels enrhumés »

Reine-Marie

Ensuite, ils sont arrivés « au compte-goutte ». C'est bien plus tard que les aides-soignantes ont été équipées de surblouses et de lunettes. Pourtant, souligne-t-elle, « quand on est au service des personnes âgées, on est bien obligé de les toucher ». Sans protection, l'aide-soignante n'avait pas d'autre solution que de se déporter quand un résident toussait. « Le syndicat a mené une rude bataille pour que les agents soient équipés de protections », in-

dique pour sa part Christophe LÉVEILLÉ. Les communes ont parfois retrouvé les masques qu'elles avaient conservés depuis l'épisode de grippe A (H1N1) de 2009-2010. Mais, « les élastiques lâchaient », peste le responsable syndical. Or, les agents de police ont été au contact de la population, en particulier lors des opérations de vérification des attestations de déplacement. La première semaine, les conducteurs soumis à ces contrôles ouvraient la vitre de leur véhicule et ne portaient pas de masque. C'est par la suite qu'ils ont pris l'habitude de poser leur document sur le tableau de bord.

Les collectivités ont l'obligation de s'assurer que leurs employés disposent des protections nécessaires pour réaliser leurs missions lorsqu'existe un danger, comme c'est le cas

lors d'une épidémie. **Sinon, les agents ont la faculté d'activer leur droit de retrait.** Mais des collectivités, notamment de petite taille, ont pris à la légère cette exigence. « Quinze jours avant le déconfinement, un maire a demandé aux agents de sa commune de tondre l'herbe, mais sans mettre à leur disposition de masques et de gel hydro-alcoolique », relate **Rachel MESSOUSSE**, référente de la Fédération FO des Personnels des Services Publics et des Services de Santé, sur

les questions de santé et de sécurité au travail. Les Atsem doivent parfois apporter leurs propres gants et leur solution désinfectante au travail. « Dans une commune, on n'avait pas prévu de gel hydro-alcoolique à l'école. Le service des ressources humaines m'a dit que du savon, ça suffirait ! », s'étrangle la syndicaliste. Qui pointe aussi la difficulté qu'ont

certain agents pour appliquer les règles de distanciation. C'est le cas lorsque deux ripeurs s'assoient au côté du conducteur, à l'avant du camion de ramassage des déchets.

Pas ou mal équipés, beaucoup d'agents territoriaux ont été inquiets pour leur santé.

Ceux qui ont contracté le virus ne bénéficieront pourtant pas du régime de la maladie professionnelle, qui ouvre droit à des indemnités spécifiques : le gouvernement a décidé de le réserver aux soignants.

Les agents territoriaux mobilisés pendant la crise ont aussi redouté de contaminer leurs collègues et les usagers en contact avec eux.



Paris aurait pu mieux faire pour ses agents de l'action sociale

Pour protéger les agents des centres d'action sociale, la collectivité parisienne n'a parfois pris que des demi-mesures, dénonce une syndicaliste FO.

Dès le début de la crise, la direction générale de la ville de Paris a, semble-t-il, minimisé les risques auxquels étaient exposés les quelque 6.000 agents du centre d'action sociale (CASVP) de la capitale. C'est le sentiment de **Nathalie MARCHAND, déléguée FO et membre du comité technique de l'établissement**. Sans aucune protection, les agents d'accueil des 20 centres d'action sociale ont reçu les Parisiens jusqu'au 18 mars inclus, soit le lendemain du début du confinement. Par la suite, 6 sites sont demeurés ouverts au public, avec une amplitude horaire réduite. Un millier d'agents ont continué leurs missions en télétravail, tandis que la majorité des employés a été placée en autorisation spéciale d'absence. Les usagers étaient encouragés à privilégier les démarches à

distance et à ne se rendre dans les services qu'en cas de réelle nécessité.

Mais pour la syndicaliste, **la ville de Paris aurait pu prendre des mesures plus radicales, en fermant la totalité des centres au public**. La mise en place d'une plateforme téléphonique et la poursuite du paiement des prestations auraient pu suffire. Mais, probablement **par souci de communication en cette période d'élections municipales**, comme le suppose Nathalie MARCHAND, la maire de Paris et son adjointe en charge des Solidarités ne l'ont pas entendu ainsi. Au risque de mettre en péril la santé des agents restés sur le terrain. D'autant qu'un certain nombre d'entre eux ont vu leur trajet en transports en commun rallongé pour rejoindre un des centres restés ouverts.

La quasi-totalité des CASVP ont été rouverts au public le 18 mai, après que des aménagements aient été réalisés. Des vitres en plexiglass ont notamment été posées dans les espaces dédiés à l'accueil. Une équipe de nettoyage est aussi intervenue à chaque fin d'après-midi, pour nettoyer les boutons d'ascenseurs, les poignées de portes, etc. Mais après « quelques jours », elle n'est plus passée, déplore Nathalie MARCHAND.

La reprise a été d'autant plus difficile qu'en effectifs encore réduit, les agents présents ont vu affluer un grand nombre d'usagers venant pour le renouvellement de leurs prestations. Des tensions seraient nées avec ceux dont le déplacement n'était pas lié à une urgence, puisqu'ils étaient priés de repartir.



Covid-19 : le service public en première ligne

« Nous nous sentions coupables en venant chaque jour de l'extérieur de l'Ehpad », affirme Reine-Marie.

Certains de ses collègues, effectivement tombés malades et placés en arrêt maladie, « ont contaminé toute leur famille », déplore l'aide-soignante.

Ces cas ne sont pas isolés. Des délégués FO ont reçu de nombreux appels téléphoniques de la part d'agents qui leur ont confié leur désarroi.

Reconnaissance

Les agents qui ont continué à exercer leur travail à domicile – assez souvent à l'aide de leur propre matériel informatique – ont certes été mis à l'abri du virus. Mais l'aventure n'a pas toujours été rose. Pour les agents du Centre d'action sociale de la ville de Paris,



« J'espère qu'après les avoir applaudis, les Français continueront à penser à tous ces gens qui exercent des petits métiers, mais qui sont si indispensables ! »

Reine-Marie

généralement peu habitués à la pratique du travail à distance, ces premiers pas se sont révélés « laborieux », selon la représentante FO au comité technique. « Au début, il arrivait que la connexion lâche : l'agent devait reprendre son travail à zéro ». De son côté, Rachel MESSOUSSE déplore que, « fréquemment, des employeurs aient appelé les agents en dehors de leurs heures de travail », sans respect pour leur vie personnelle.

La syndicaliste est également courroucée de voir des élus locaux qui tentent par tous les moyens de ne pas attribuer aux agents la prime exceptionnelle plafonnée à 1.000 euros.

« Certains maires prétextent d'attendre l'installation du conseil municipal. D'autres ne veulent la verser qu'aux

agents ayant effectué leur travail en présentiel pendant la crise, en écartant ceux qui ont pratiqué le télétravail », regrette-t-elle. En s'indignant aussi qu'en totale illégalité, des élus veuillent raboter le régime indemnitaire des personnes placées en autorisation spéciale d'absence, car particulièrement vulnérables au Covid-19.

Bref, le défaut de reconnaissance des efforts fournis par les agents territoriaux perdure après la crise.

Thomas Beurey
Projets publics pour FO

Châtillon-sur-Loire : quand les services municipaux étaient dans la tempête

En l'absence du maire et du premier adjoint, affectés tous deux par le Covid-19, la directrice générale des services de cette commune du Loiret a été sur tous les fronts durant l'épidémie.

Réélu au premier tour des municipales, **Emmanuel RAT** a retrouvé son fauteuil de maire de Châtillon-sur-Loire (3.200 habitants, Loiret), le 27 mai. Entouré de l'équipe municipale, le septuagénaire qui entame son cinquième mandat a savouré ce moment. Pour cause : l'édile est un rescapé du Covid-19.

Le dimanche 15 mars, il avait tenu un bureau de vote et s'était assuré du respect des règles sanitaires. Or, dès le lendemain, il a montré des signes de la maladie. Son état s'aggravant, il a été transporté le jeudi au centre hospitalier d'Orléans, où il a été placé en coma artificiel pour faciliter l'assistance respiratoire. Un état dans lequel il est resté 19 jours au total, entre la vie et la mort. Son premier adjoint, **Gérard GALFANO**, est lui aussi passé par le coma, pour cause de coronavirus. Durant tout ce temps, les Châtillonnais ont manifesté leur soutien aux deux élus. La mairie mettait en ligne régulièrement leurs bulletins de santé pour tenir informée la population.

Francette DUMAS, la directrice générale des services (DGS) a été particulièrement éprouvée. Habitée à des contacts quotidiens avec le maire, elle a vécu « des semaines d'angoisse ». « J'étais dans un tunnel noir dont je ne voyais pas le bout », confie-t-elle.

En des circonstances inédites et en l'absence du premier magistrat, la fonctionnaire « a fait tourner la boutique », en lien avec les adjoints au maire encore valides. L'accueil téléphonique de la mairie a été basculé sur le téléphone personnel de la DGS, ou de celui des élus. Deux semaines après le début



du confinement, des agents se sont relayés pour tenir une permanence, notamment pour assurer l'état civil. De son côté, le directeur des services techniques effectuait régulièrement un passage dans les bâtiments municipaux et vidait les poubelles situées dans l'espace public. Instruction des autorisations d'urbanisme, paie des agents, paiement des factures aux fournisseurs, « tout a été fait en temps normal », souligne Francette DUMAS. La fonctionnaire a aussi poursuivi la préparation du budget. « Nous voulions que tout soit prêt lorsque le maire sortirait de l'hôpital et qu'il soit fier du travail accompli en son absence. Personnellement, c'est cette envie qui m'a fait tenir », déclare-t-elle.

« Agents et élus ont fait preuve d'une grande entraide au cours de l'épreuve qui les a frappés. C'est aussi pour cela que les services de la municipalité de Châtillon-sur-Loire ont tenu bon », retient la DGS.

Déclaration du Bureau national de l'Union confédérale des Retraités-FO

Le bureau national de l'UCR FO s'est réuni le 24 juin 2020 pour faire le point de la situation des retraités quelques jours après la deuxième phase du déconfinement.

Au moment où la situation semble s'améliorer, le BN rappelle que les personnes âgées ont payé un lourd tribut à l'épidémie de Covid-19 du fait de la gestion catastrophique de la crise par le gouvernement et les ARS : la poursuite de la politique de suppression massive de lits d'hôpitaux, la pénurie de moyens de protection et de tests sont autant de faits qui accablent ceux qui nous gouvernent (ceux d'hier comme ceux d'aujourd'hui). Il faut y

ajouter les consignes de certaines ARS visant à interdire aux personnes âgées en Ehpad la possibilité d'être hospitalisées.

Ces atteintes aux moyens de la santé ont provoqué une hécatombe dans la population : près de 30.000 morts officiellement reconnus mais il manque les décès à domicile (plusieurs milliers). **Les retraités représentent ainsi 80% des décès.** Plus de la moitié des morts vivaient en Ehpad ou bénéficiaient de soins à domicile, deux secteurs qui s'occupent de la part de la population la plus fragile mais qui ont subi la pénurie de masques, de gels, de blouses et qui n'étaient pas prioritaires pour en être dotés : les retraités ont subi

la discrimination par l'âge, ont été sacrifiés.

Soutien aux personnels soignants

C'est la raison pour laquelle, au moment où le gouvernement mettait en place dans la précipitation le « Ségur de la santé » présidé par **Nicole NOTAT**, **l'UCR-FO a apporté son soutien aux professionnels de santé et à leurs organisations qui sont massivement descendus dans la rue le 16 juin dernier** pour faire entendre leurs revendications de revalorisations de leurs salaires, l'arrêt des fermetures de lits et d'établissements, l'exigence d'embauches et le renforcement des moyens budgétaires.



Une nouvelle mobilisation le 30 juin

Informé de l'organisation par l'intersyndicale FO, CGT, Sud, UNSA et les collectifs inter Hôpitaux et Inter-Urgences d'une nouvelle journée de mobilisation le 30 juin prochain, le BN de l'UCR FO leur apporte son total soutien et invite les retraités à rejoindre les personnels soignants ou non dans les rassemblements et les manifestations organisés dans les départements.

Pouvoir d'achat des retraités : les promesses d'avant Covid doivent être honorées

Le BN de l'UCR-FO s'élève contre les propos tenus dans les médias par certains responsables laissant entendre que les retraités n'ayant pas été affectés financièrement par la crise, pourraient faire un geste de solidarité envers les actifs.

Alors que **leur pouvoir d'achat a baissé de 20% en 15 ans**, que les pensions ont été gelées depuis 2013, faut-il rappeler que le gouvernement et sa majorité ont amplifié le racket des retraités en gelant à nouveau les pensions en 2019 et, en n'octroyant pour 2020 qu'une « revalorisation » différente en fonction du niveau des retraites. A ces dégradations du niveau du pouvoir d'achat s'ajoute l'augmentation de la CSG pour des millions de retraités.

Pour le BN de l'UCR FO, **il ne saurait être question d'accepter, au nom de la « solidarité », le non-respect des engagements pris en matière de revalorisation des pensions même si celle-ci est injuste et insuffisante.**

Défendre la Sécurité sociale

Le transfert à la CADES de 136 milliards d'euros de « dette sociale » liée à la crise sanitaire démontre que le gouvernement a une nouvelle fois choisi de faire peser essentiellement sur les travailleurs actifs, chômeurs, retraités, le prolongement de cette « dette sociale ».

Avec la Confédération Force Ouvrière, **l'UCR-FO dénonce la volonté de faire peser sur les salariés le financement du sauvetage des hôpitaux** dont la situation dramatique résulte pourtant des politiques d'austérité, en particulier de la logique de l'enveloppe fermée, menées ces 20 dernières années et poursuivies par ce gouvernement. Le BN de l'UCR FO exige le maintien des conditions de calcul actuelles des pensions de réversion.

De même, le BN de l'UCR-FO **exige l'abandon définitif du projet de mise en place d'un système de retraite par points** que certains voudraient maintenant remettre en selle avant la fin de l'année. Ce projet est néfaste et constitue une rupture avec les principes même de la Sécurité sociale solidaire et intergénérationnelle.

Perte d'autonomie et « 5^e branche »

Le BN a pris connaissance de la volonté du gouvernement de créer une 5^e branche de la Sécurité sociale pour faire face à la perte d'autonomie.

Considérant que la perte d'autonomie ou dépendance constitue un « risque » au même titre que n'importe quelle maladie, le BN considère que sa prise en charge relève bien de la branche maladie de la Sécurité sociale.

Aussi, **pour le BN de l'UCR FO, nul besoin de créer une 5^e branche** à moins de considérer, comme la CFDT qu'elle doit être financée en combinant fraction de la CSG, réaffectation de la CRDS, taxer les successions dès le premier euro et tout disposi-

tif généralisé de mutualisation solidaire.

Ainsi, derrière cette proposition de 5^e branche, se profile en réalité la création d'une branche spécifique pour les personnes âgées quel que soit par ailleurs leur état de santé, et qui serait financée par l'impôt.

Pour le BN de l'UCR-FO, cela n'a rien à voir avec la Sécurité sociale basée sur la solidarité intergénérationnelle et constituerait un grave précédent.

Aussi, plus que jamais, le BN de l'UCR-FO revendique, avec la Confédération, **la prise en charge de la perte d'autonomie dans la branche maladie de la Sécurité sociale.**

La Sécurité sociale, c'est la solidarité, la 5^e branche, c'est vous qui la payez !

Défendre la liberté d'expression, à commencer par le droit de manifester

Avec la Confédération FO, l'UCR-FO dénonce les nouvelles dispositions contenues dans le décret du 14 juin visant à instaurer un régime bouleversant des décennies de libertés démocratiques.

Le BN de l'UCR-FO soutient le communiqué commun, dont FO est signataire, rappelant que le gouvernement ne peut pas décider seul du cadre dans lequel s'exercent les libertés fondamentales et prévenant qu'elles ne demanderont pas l'autorisation de manifester leurs idées, leurs opinions, leurs revendications.

Un total investissement durant cette pandémie



Madjid BETTACHE, notre délégué francilien avec les fleuristes de l'atelier fleurs de Nanterre. Séverine LAROCHE est venue renforcer pendant plus d'un mois sa camarade Vanessa COURTINE. Tous trois sont élus du CSE.

Dès le 14 mars comme l'ensemble des services publics, les services funéraires dont le leader français du funéraire (OGF) ont été confrontés à la pandémie.

Que ce soit pour les entreprises familiales, pour OGF, pour les régies municipales, aucun n'était préparé à ce virus et au ravage qu'il provoquerait.

Pour tous les acteurs, il convenait de mettre en place une stratégie de crise.

La priorité

Assurer la continuité de sa mission de service public tout en préservant la sécurité de ses salariés(es) et la sauvegarde de l'entreprise.

L'Union Nationale des services funéraires FO s'est inscrit dès le premier jour comme un interlocuteur prioritaire dans les échanges journaliers avec les directions des groupes de ce secteur.

Nombre de nos propositions ont été retenues et nos militants(es) se sont engagés dans l'action avec leur ardeur habituelle, que ce soit celles et ceux travaillant dans les zones dites rouges ou les volontaires du reste de la France (dont bon nombre de nos délégués) montés les renforcer.

Pendant cet engagement de chaque jour auprès des familles endeuillées, un scandale médiatique concernant OGF au sujet du dépositaire de Rungis a jeté l'opprobre sur l'ensemble des acteurs du secteur.

L'aménagement d'un site de très grande capacité a permis aux pompes funèbres d'Ile de France d'assurer leurs missions dans les meilleurs délais et de désengorger les funérariums et dépositaires des hôpitaux, tous en saturation au cœur de la crise.

Aussi malgré ce scandale médiatique à OGF, FO a été moteur de la gestion de la crise en réclamant et obtenant du groupe les moyens de protection pour les salariés qui, pour un très grand nombre, ont assuré leurs missions, à la limite parfois de l'épuisement.

Les actions du syndicat ont perduré et ce, même au plus profond de la crise, tant sur le ter-

rain que dans les instances représentatives du personnel et en particulier du CSSCT.

Nous avons ainsi maintenu et amélioré les conditions de travail de nos collègues. Ce qui nous a permis de faire aboutir notre dernière revendication, à savoir **le déblocage d'une prime exceptionnelle** pour reconnaître l'engagement des salariés(es) dans cette épreuve.

Conjointement à toutes ces activités, notre Fédération et ses représentants au Conseil National des Opérations Funéraires (CNOF) ont participé aux nombreuses réunions organisées par la Direction Générale des Collectivités Locales afin « d'aménager » les textes relatifs aux décès en cette période de pandémie.

Ces modifications du code général des collectivités territoriales (CGCT) ont fait, tout au long de la période, l'objet de nombreuses informations de la Fédération à l'ensemble de nos syndicats, permettant aux personnels des services d'État Civil, cimetières, opérateurs publics et privés, de continuer leur activité en toute sécurité.

En conclusion, lorsque cette situation exceptionnelle s'achèvera, l'Union Nationale exigera un bilan de la gestion de la crise auprès de la DGCL afin de connaître les incidences de la pandémie sur les acteurs du secteur.

SAUR face au Covid-19

Un événement sans précédent a touché le monde entier.

Dans une entreprise comme SAUR, nous n'avons pas été épargnés par les conséquences d'une telle pandémie. Certes, la réaction de notre entreprise sur la mise en œuvre du confinement à compter du 17 mars 2020 nous a préservé et le taux de malades a été très faible ; aucun décès n'a été déploré parmi les salariés de SAUR. Nous ne pouvons que nous en réjouir au vu des événements nationaux.

En revanche, la mise en œuvre du chômage partiel et la communication en interne ont été très compliquées. La faute a un manque d'information d'un gouvernement dépassé par les événements qui n'a su gérer cette crise au jour le jour avec des ordres et des contre-ordres, des décisions à « l'arrache » qui ont déstabilisé l'ensemble des entreprises françaises par la brutalité et le manque de concertation et d'anticipation d'annonces contredites par les divers acteurs politiques d'un gouvernement irresponsable.

La situation de SAUR est compliquée

Après plusieurs LBO*, un rachat en 2018 par EQT nous a remis financièrement sur des rails plus solides. Néanmoins, l'impact du Covid 19 a considérablement fragilisé nos résultats. Notre Direction n'a pas fait d'effet d'annonce comme d'autres, elle a

décidé de mettre en œuvre dès le 30 mars, le chômage partiel qui répondait en partie aux demandes d'un grand nombre de collaborateurs inquiets. La situation a perduré et **il a fallu que FO négocie afin de minimiser l'impact social et financier** de cette mesure sans précédent chez SAUR.

Nos « héros du quotidien » sont passés inaperçus aux yeux du grand public

Personne n'a fait référence à ces gens de l'ombre qui ont continué à travailler dans un contexte anxiogène pour que l'eau continue de couler au robinet de l'ensemble des Français confinés chez eux.

L'assainissement a également été un sujet compliqué

Le rejet et la gestion des stations d'épurations avec un Covid-19 volatil dans les aérosols de turbine de station, avec des préconisations drastiques pour préserver la santé des intervenants, ont été complexes sur sa mise en œuvre. Chacun a assumé ses responsabilités pour que le service au public soit assuré.

La reprise s'est faite progressivement depuis le 11 mai et aujourd'hui - même si l'ensemble de nos activités n'a pas totalement repris (relève de compteurs, renouvellement dans le respect des gestes barrières..), 100% du personnel a repris soit en TAD**, soit en présentiel

pour l'exploitation, les travaux et la maintenance. L'organisation a été chamboulée et laissera des traces profondes dans notre quotidien. Il sera difficile pour tout à chacun de se remettre en cause dans notre façon de faire, d'intégrer les risques qui perdureront certainement encore pendant de nombreux mois. Le télé-travail tant demandé par certains a vu également ses limites quant à la désocialisation des salariés seuls, chez eux, sans l'équipe pour se soutenir, s'aider et entretenir... Une solidarité si essentielle dans notre quotidien !

L'après-Covid ne fait que commencer mais la seule chose dont nous sommes sûrs, c'est que rien ne sera plus comme avant !

Les élus FO se sont fortement mobilisés pendant cette période de confinement, chômage partiel ou pas. Nous avons tous continué à assumer nos obligations d'élus afin de défendre les intérêts des salariés, complètement déboussolés par une communication changeante voir inaudible car tellement loin de nos préoccupations du moment.

Nos « héros » sortiront de la lumière des projecteurs d'une direction qui nous accablera de chiffres, de résultats et d'équilibres financiers.

Ainsi est fait le monde, quelle tristesse...

* LBO : Leveraged buy-out (rachat avec effet de levier)

** TAD : Travail A Distance

Une reconnaissance qui tarde, le feu couve

Il y a un an, le 26 juin 2019, a débuté un mouvement de grève sans précédent dans le monde des services d'incendie et de secours.

Sept mois de conflits avec deux moments forts :

- **15 octobre 2019** : 10.000 des 40.000 sapeurs-pompiers professionnels étaient dans les rues de Paris.
- **28 janvier 2020** : une nouvelle manifestation et un engagement du Ministre de l'Intérieur de revaloriser le taux de l'indemnité de feu des sapeurs-pompiers de 6 points, pour la porter à 25% avant l'été 2020.

L'été 2020 est là et toujours pas de publication au journal officiel du décret modificatif, pire, **on nous a annoncé dernièrement que celui-ci pourrait paraître en septembre ou octobre prochain.**

C'est tout simplement inadmissible et irresponsable !

En agissant ainsi, l'Etat souffle sur les braises et nous sommes proches d'un nouvel embrasement. La raison invoquée de ce retard : la crise sanitaire.

Les sapeurs-pompiers ont tenu parole en suspendant leur grève, ils attendent de la



part du gouvernement qu'il respecte son engagement. C'est d'autant plus incompréhensible qu'ils ont été fortement mobilisés dans cette crise sanitaire, tout comme nos collègues fonctionnaires.

Pour le Président de la République, la France est en guerre face à ce virus. Heureusement pour nos concitoyens que les fonctionnaires n'ont pas attendu le Covid-19 pour partir en guerre, pour défendre et leur garantir un service public de qualité...

Tous les fonctionnaires sont sur le front 24 heures/24, 7 jours/7 et 365 jours/an, avec moins de personnel, moins de moyens, plus d'agressions physiques ou verbales, des attaques de leur

statut, un gel de leur point d'indice, etc.

La liste est trop longue pour décrire le combat inégal que nous menons.

Trop c'est trop !

Les fonctionnaires attendent la reconnaissance de leur engagement autrement qu'avec une prime Covid ou la distribution de médaille.

Donnez-nous enfin les moyens humains, financiers et matériels pour avoir un service public de qualité !